

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

# AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 24-586

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ ;

Que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2024, le Conseil de la Municipalité de Lambton, a adopté le Règlement numéro 24-586 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains services et activités – camp de jour et service de garde.

Le règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, 230 rue du Collège à Lambton, durant les heures normales d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi ou sur le site Internet de la municipalité; <a href="www.lambton.ca">www.lambton.ca</a>.

Que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LAMBTON, CE 16<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2024.

Maryse Champagne

Directrice générale et Greffière-Trésorière

Maupe Changogne

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Maryse Champagne, Directrice générale et Greffière-Trésorière intérimaire, certifie que j'ai publié le présent avis concernant le Règlement numéro 24-586 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains services et activités — camp de jour et service de garde.en affichant une copie le 16e jour du mois de mai 2024 à chacun des endroits suivants :

### À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAMBTON SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

Maryse Champagne

Directrice générale et Greffière-Trésorière intérimaire

aupe Champogne